

MODIFICATION N° 1 DATÉE DU 16 JUIN 2020 AU PROSPECTUS DATÉ DU 14 JANVIER 2020

relativement aux parts ordinaires du
FNB à rendement flexible CIBC (couvert en \$ CA)
(le « FNB CIBC »)

Le présent document constitue la modification n°1 apportée au prospectus daté du 14 janvier 2020 (le « prospectus »), lequel devrait être lu sous réserve des renseignements contenus dans les présentes. Tous les termes définis utilisés dans les présentes sans y être par ailleurs définis ont le sens qui leur est attribué dans le prospectus.

RÉSUMÉ DE LA MODIFICATION

Avec prise d'effet le 16 juin 2020, les frais de gestion annuels à l'égard des parts ordinaires du FNB CIBC seront réduits.

Par conséquent, le prospectus est modifié comme présenté ci-dessous.

MODIFICATIONS PRÉCISES

1. Avec prise d'effet le 16 juin 2020, la communication relative aux « frais de gestion annuels » dans le tableau « Frais payables par les FNB CIBC » de la rubrique « Sommaire des frais », pour les parts ordinaires du FNB CIBC, est supprimée et remplacée par le texte suivant :

gestion	Frais de gestion annuels (parts ordinaires)	Frais de annuels (parts couvertes)
FNB CIBC		
FNB à rendement flexible CIBC (couvert en \$ CA)	0,70 %	s.o.

2. Avec prise d'effet le 16 juin 2020, la communication relative aux « frais de gestion annuels » dans le tableau « Frais de gestion » de la rubrique « Frais », pour les parts ordinaires du FNB CIBC, est supprimée et remplacée par le texte suivant :

FNB CIBC	Frais de gestion annuels (parts ordinaires)	Frais de gestion annuels (parts couvertes)
FNB à rendement flexible CIBC (couvert en \$ CA)	0,70 %	s.o.

3. Avec prise d'effet le 16 juin 2020, la communication relative aux « frais de gestion annuels » à la note 7 (« Frais de gestion et autres charges ») des *Notes afférentes aux états financiers*, pour les parts ordinaires du FNB CIBC, est supprimée et remplacée par le texte suivant :

FNB CIBC	Frais de gestion annuels (parts ordinaires)
FNB à rendement flexible CIBC (couvert en \$ CA)	0,70 %

DROITS DE RÉOLUTION ET SANCTIONS CIVILES

La législation en matière de valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires du Canada confère à l'acquéreur le droit de se retirer d'une convention d'achat de titres de fonds communs de placement négociés en bourse dans les 48 heures suivant la réception d'une confirmation d'achat de ces titres. Dans plusieurs provinces et territoires du Canada, la législation permet également à l'acquéreur de demander la nullité ou, dans certains cas, la révision du prix ou des dommages-intérêts si le prospectus ou toute modification de celui-ci contient de l'information fautive ou trompeuse, ou si l'aperçu du FNB ne lui a pas été transmis. Ces droits doivent être exercés dans les délais prévus.

Pour connaître les détails de ces droits, reportez-vous aux dispositions applicables de la législation sur les valeurs mobilières de la province ou du territoire en question ou consultez un conseiller juridique.

ATTESTATION DU FNB CIBC, DU GESTIONNAIRE ET DU PROMOTEUR

FNB à rendement flexible CIBC (couvert en \$ CA)
(le « FNB CIBC »)

Le 16 juin 2020

Le prospectus daté du 14 janvier 2020, en sa version modifiée par la présente modification n° 1 datée du 16 juin 2020, avec les documents qui y sont intégrés par renvoi, révèle de façon complète, véridique et claire tout fait important relatif aux titres visés par le prospectus daté du 14 janvier 2020, en sa version modifiée par la présente modification n° 1 datée du 16 juin 2020, conformément à la législation en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada, et ne contiennent aucune information fausse ou trompeuse.

GESTION D'ACTIFS CIBC INC.

(en qualité de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur du FNB CIBC)

signé « *David Scandiffio* »

David Scandiffio
Président et chef de la direction
Gestion d'actifs CIBC inc.

signé « *Jessica Childs* »

Jessica Childs
Chef des finances
Gestion d'actifs CIBC inc.

Au nom du conseil d'administration de Gestion d'actifs CIBC inc.,
en qualité de fiduciaire, de gestionnaire et de promoteur du FNB CIBC

signé « *Jon Hountalas* »

Jon Hountalas
Administrateur

signé « *Stephen Gittens* »

Stephen Gittens
Administrateur